

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1942

20 septembre 2010

### SOMMAIRE

Ageasfinlux S.A. ....	93205	Financière Lineux S.à r.l. ....	93173
Ageas Hybrid Financing .....	93194	Finera S.A. ....	93198
Ageasinvestlux S.A. ....	93208	Fininco .....	93204
Amaltea Yough S.A. ....	93171	Firstfloor sa .....	93205
Canalville S.A. ....	93183	FMC Finance III S.A. ....	93205
Canyon Capital Finance S.à.r.l. ....	93170	Fortfinlux S.A. ....	93205
Carrousel Holding S.A. ....	93183	Fortinvestlux S.A. ....	93208
CBLUXIMO S.A. ....	93183	Fortis Direct Real Estate IV S.A. ....	93216
Centre Le Roi Dagobert S.A. ....	93187	Fortis Hybrid Financing .....	93194
Centre Luxembourgeois de Recherches pour le Verre et la Céramique S.A. ....	93187	Fortress Capital Finance Luxembourg S.à r.l. ....	93197
Charterhouse Nova I .....	93170	Fox International Channels Luxembourg S.à r.l. ....	93197
Charterhouse Nova II .....	93170	Fox International Channels Luxembourg S.à r.l. ....	93198
Charterhouse Poppy I .....	93171	G.E.S. Gestion Événement & Spectacle, Event & Show Management S.A. ....	93189
Charterhouse Poppy II .....	93171	J&B Concept S.A. ....	93207
Charterhouse Poppy III .....	93172	Knightlights Property S.A. ....	93205
Charterhouse Poppy IV .....	93172	LCI Lux S. à r.l. ....	93194
Charterhouse Poppy V .....	93173	Luxadvor S.A. ....	93192
Charterhouse Poppy VI .....	93173	Luxury Investments S.A. ....	93192
Charterhouse TVC .....	93180	Master Immobilière S.A. ....	93214
Chaseopen S.A. ....	93188	National Construction S.A. ....	93183
Commerzbank Leasing 1 S.à r.l. ....	93180	Parker Hannifin Bermuda Luxembourg S.C.S. ....	93183
Compagnie des Marbres S.A. ....	93188	Parker Hannifin Global Capital Manage- ment .....	93211
Course Co. S.A. ....	93170	Purple Rose S.A. - SPF .....	93180
DF Real Estate S.A. ....	93188	Ravago Production S.A. ....	93202
Dog International S.à r.l. ....	93188	Splendide International Holding S.A. ....	93210
Due Esse S.A. ....	93188	Springa S.A. ....	93172
Eco-DS S.A. ....	93189	Talo Holding S.A. ....	93187
Elcoteq SE .....	93189	Ursus S.A. ....	93196
Elinvest S.A. ....	93193	Verdiam Holding S.A. ....	93197
EPPS .....	93193		
Euro Ethnic Foods Europe .....	93193		
Euroshoes S.A. ....	93194		
Exclusive Real Estate S.A. ....	93194		
Facette S.A. ....	93198		
FCCL FIP Sàrl .....	93198		

**Canyon Capital Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 116.434.

*Extrait des décisions prises par les associées en date du 6 juillet 2010*

La société anonyme DELOITTE S.A., R.C.S Luxembourg B 67895, avec siège social au L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, a été reconduite comme réviseur externe chargée de l'audit des comptes annuels 2010.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Canyon Capital Finance S.à.r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010101505/13.

(100114834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---

**Charterhouse Nova I, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.019.000,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 123.930.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 517 du 3 avril 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Charterhouse Nova I

Signature

Référence de publication: 2010101512/14.

(100113952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---

**Charterhouse Nova II, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.012.500,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 124.319.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 664 du 20 avril 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Charterhouse Nova II

Signature

Référence de publication: 2010101513/14.

(100113955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---

**Course Co. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.670.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

*Banque Domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2010101559/13.

(100114858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---

**Charterhouse Poppy I, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 37.000,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 116.733.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1486 du 3 août 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Charterhouse Poppy I  
Signature

Référence de publication: 2010101514/14.

(100113976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

**Charterhouse Poppy II, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.859.025,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 116.784.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1498 du 4 août 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Charterhouse Poppy II  
Signature

Référence de publication: 2010101515/14.

(100113932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

**Amaltea Yough S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.270.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 juin 2010.*

*Résolution:*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012 comme suit:

*Conseil d'administration*

MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mmes Emanuela Corvasce, employée privée, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Elisiana Pedone, employée privée, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

*Commissaire aux comptes*

Comco S.A., 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque Domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2010102472/26.

(100115291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

**Charterhouse Poppy III, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 18.000,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 116.734.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1479 du 2 août 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Charterhouse Poppy III

Signature

Référence de publication: 2010101516/14.

(100113934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

**Charterhouse Poppy IV, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 909.425,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 116.783.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1498 du 4 août 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Charterhouse Poppy IV

Signature

Référence de publication: 2010101517/14.

(100113937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

**Syringa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 73.345.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 9 juillet 2010, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Renouvellement du mandat de TMF Corporate Services S.A., avec siège social au 1 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant qu'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Renouvellement du mandat de Universal Corporate Services (BVI) Ltd, avec siège social au Mill Mail, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, en tant qu'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Acceptation de la démission de Monsieur Patrick VON FELTEN, avec adresse au 16, rue de Hesse, CH-1204 Genève, Suisse, de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Gérald Calame, avec adresse professionnelle au 16, rue de Hesse, CH-1204 Genève, Suisse, en tant qu'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

*Pour la société*

TMF Corporate Services S.A.

Signature

*Administrateur*

Référence de publication: 2010103063/26.

(100115026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

**Charterhouse Poppy V, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 116.735.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1480 du 2 août 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Charterhouse Poppy V  
Signature

Référence de publication: 2010101518/14.

(100113949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

**Charterhouse Poppy VI, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 369.100,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 116.782.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1499 du 4 août 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Charterhouse Poppy VI  
Signature

Référence de publication: 2010101519/14.

(100113950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

**Financière Lineus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 154.669.

**STATUTES**

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth of July.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. "APEF 5 - IZAR CI L.P.", a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number LP 722 (Jersey Financial Commission), here represented by its "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, here represented by its "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;

2. "APEF 5 - JABBAH CI L.P.", a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number LP 721 (Jersey Financial Commission), here represented by its "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, here represented by its "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;

3. "APEF 5 - KUMA CI L.P.", a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number LP 723 (Jersey Financial Commission), here represented by its "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, here represented by its "General Partner", APEF Management Company 5 Ltd, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;

4. “APEF 5 - PULSAR CI L.P.”, a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number LP 724 (Jersey Financial Commission), here represented by its “General Partner”, APEF Management Company 5 Ltd, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;

5. “APEF 5 - PIXYS US L.P.”, a limited partnership organized under the laws of Delaware, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number 4096687 (State of Delaware), here represented by its “General Partner”, Alpha General Partner 5 L.P., a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, here represented by its “General Partner”, APEF Management Company 5 Ltd, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;

6. “APEF 5 - SYMA US L.P.”, a limited partnership organized under the laws of Delaware, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered under number 4092310 (State of Delaware), here represented by its “General Partner”, Alpha General Partner 5 L.P., a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, here represented by its “General Partner”, APEF Management Company 5 Ltd, a company organized under the laws of Jersey, having its registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;

all here represented by Mr Antonio INTINI, with professional address in Luxembourg,  
by virtue of six proxies, hereto annexed.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name “FINANCIERE LINEUS S.à r.l.”.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at seventy thousand euro (EUR 70,000.-) divided into fifty three thousand and thirteen (53,013) class A shares and sixteen thousand nine hundred and eighty seven (16,987) class B shares of one euro (EUR 1.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders’ meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the Company’s assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company’s shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two Managers or by the individual signature of the delegate of the board. If the Shareholders' Meeting decides to create 2 categories of Managers (Managers A and Managers B) the company will be committed by the joint signatures of two Managers A or by the joint signatures of a Manager A and a Manager B.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The manager (or in case of plurality of managers, the board of managers) may sub-delegate his (its) powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders representing at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 16.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Monday of June at 4 PM.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December 2010.



### *Subscription – Payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above named parties have subscribed the shares as follows:

1. APEF 5 - IZAR CI L.P., prenamed,  
sixteen thousand eight hundred (16.800) class A shares
  2. APEF 5 - JABBAH CI L.P., prenamed,  
ten thousand six hundred forty (10.640) class A shares
  3. APEF 5 - KUMA CI L.P., prenamed,  
nine thousand eight hundred (9.800) class A shares
  4. APEF 5 - PULSAR CI L.P., prenamed,  
two thousand eight hundred (2.800) class A shares
  5. APEF 5 - PIXYS US L.P., prenamed,  
sixteen thousand nine hundred eighty seven (16.987) class B  
shares
  6. APEF 5 - SYMA US L.P., prenamed,  
twelve thousand nine hundred seventy three (12.973) class A  
shares
- Total:

Seventy thousand (70,000) shares divided into fifty three thousand and thirteen (53,013) class A shares and sixteen thousand nine hundred and eighty seven (16,987) class B shares.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of seventy thousand Euro (EUR 70,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

### *Resolutions of the shareholders*

1) The Company will be administered by the following Managers:

a) "LANNAGE S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63130), Mr Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

b) "VALON S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63143), Mr Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

c) Mr. Thomas MULLIEZ, having his personal address 13, Rue Ledion, F-75014 Paris.

The duration of their mandate is unlimited.

The Company will be bound by the joint signatures of any two Managers.

2) The address of the Company is fixed at 180, rue des Aubépines, L- 1145 Luxembourg.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of appearing parties, he signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. "APEF 5 - IZAR CI L.P.", un «limited partnership» organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro LP 722 (Jersey Financial Commission), représenté par son "General Partner", Alpha General Partner 5 L.P., un «limited partnership» organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes,



lui-même représenté par son “General Partner”, APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes;

2. “APEF 5 - JABBAH CI L.P.”, un «limited partnership» organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro LP 721 (Jersey Financial Commission), représenté par son “General Partner”, Alpha General Partner 5 L.P., un «limited partnership» organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, lui-même représenté par son “General Partner”, APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes;

3. “APEF 5 - KUMA CI L.P.”, un «limited partnership» organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro LP 723 (Jersey Financial Commission), représenté par son “General Partner”, Alpha General Partner 5 L.P., un «limited partnership» organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, lui-même représenté par son “General Partner”, APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes;

4. “APEF 5 - PULSAR CI L.P.”, un «limited partnership» organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro LP 724 (Jersey Financial Commission), représenté par son “General Partner”, APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes;

5. “APEF 5 - PIXYS US L.P.”, un «limited partnership» organisé sous le droit du Delaware, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro 4096687 (State of Delaware), représenté par son “General Partner”, Alpha General Partner 5 L.P., un «limited partnership» organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, lui-même représenté par son “General Partner”, APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes;

6. “APEF 5 - SYMA US L.P.”, un «limited partnership» organisé sous le droit du Delaware, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, immatriculé sous le numéro 4092310 (State of Delaware), représenté par son “General Partner”, Alpha General Partner 5 L.P., un «limited partnership» organisé sous le droit de Jersey, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes, lui-même représenté par son “General Partner”, APEF Management Company 5 Ltd, une société organisée sous le droit de Jersey, dont le siège social est situé au 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes

toutes les six représentées par Monsieur Antonio INTINI, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de six procurations sous seing privé, ci-annexées.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqués ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination «FINANCIERE LINEUS S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à SOIXANTE-DIX MILLE euros (EUR 70.000,-) divisé en CINQUANTE TROIS MILLE ET TREIZE (53.013) parts sociales de catégorie A et SEIZE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT SEPT (16.987) parts sociales de catégorie B, d'un euro (EUR 1,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est engagée par les signatures conjointes de 2 gérants ou par la signature individuelle du délégué du conseil. Si l'assemblée générale des associés décide de créer 2 catégories de gérants (gérants A et gérants B), la société sera engagée par les signatures conjointes de 2 gérants A ou par les signatures conjointes d'un gérant A et d'un gérant B.

Tout gérant peut participer à n'importe quelle assemblée du conseil de gérance par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant son identification. Ces moyens de communication doivent répondre aux normes techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont la délibération doit être retransmise de manière ininterrompue. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée. La réunion organisée avec de tels moyens de communication est réputée tenue au siège social de la Société.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Le Conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi de juin à 16 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2010.

#### *Souscription – Libération*

L'ensemble des parts sociales ont été souscrites par

1. APEF 5 - IZAR CI L.P., prénommée,  
Seize mille huit cents (16.800) parts sociales de catégorie A
  2. APEF 5 - JABBAH CI L.P., prénommée,  
Dix mille six cent quarante (10.640) parts sociales de catégorie A
  3. APEF 5 - KUMA CI L.P., prénommée,  
Neuf mille huit cents (9.800) parts sociales de catégorie A
  4. APEF 5 - PULSAR CI L.P., prénommée,  
Deux mille huit cents (2.800) parts sociales de catégorie A
  5. APEF 5 - PIXYS US L.P., prénommée,  
Seize mille neuf cent quatre-vingt sept (16.987) parts sociales de catégorie B
  6. APEF 5 - SYMA US L.P., prénommée,  
Douze mille neuf cent soixante treize (12.973) parts sociales de catégorie A
- Total:

Soixante dix mille (70.000) parts sociales divisé en cinquante trois mille et treize (53.013) parts sociales de catégorie A et seize mille neuf cent quatre-vingt sept (16.987) parts sociales de catégorie B.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de soixante dix mille euros (EUR 70.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ

#### *Décision des associés*

1. La Société est gérée par les gérants suivants:
  - a) «LANNAGE S.A.», a "société anonyme", établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63130);
  - b) «VALON S.A.», a "société anonyme", établie et ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63143).
  - c) Monsieur Thomas MULLIEZ, demeurant au 13, rue Ledion, F-75014 Paris.La durée de leur mandat est illimitée.  
La société sera engagée par les signatures conjointes de deux gérants.
2. L'adresse du siège social est fixée au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. INTINI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 juillet 2010. Relation: EAC/2010/9309. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): M.N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010106323/350.

(100120500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

**Charterhouse TVC, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.370.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 124.503.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°707 du 25 avril 2007.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Charterhouse TVC

Signature

Référence de publication: 2010101520/14.

(100113916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

**Commerzbank Leasing 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.888.

Par résolutions signées en date du 9 juillet 2010, l'associé unique décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 30 septembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010101529/14.

(100114377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

**Purple Rose S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.670.

**STATUTS**

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DEC S.à r.l., société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.543, ici représentée par Monsieur Geert DIRKX.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «PURPLE ROSE S.A. - SPF».

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet:

La Société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La Société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) divisé en 300 (trois cents) actions sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois de juin à 17.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les actions comme suit:

DEC S.à r.l. ....	300 actions
Total .....	300 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 150.000,- (cent cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.400,- (mille quatre cents euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 1 (un) et celui des commissaires à 1 (un).

2. Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Geert DIRKX, né le 10 octobre 1970 à Maaseik (Belgique), avec adresse professionnelle au 62, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

DEC S. à r.l., ayant son siège social 62, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 143.543.

4. Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

5. Le siège social est fixé au 62, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Dirkx et M. Schaeffer.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 août 2010. LAC/2010/34245. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2010.

Référence de publication: 2010106473/134.

(100120528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

---

**Canalville S.A., Société Anonyme,  
(anc. National Construction S.A.).**

Siège social: L-3378 Livange, 11, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 40.335.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010101535/10.

(100114900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---

**Carrousel Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.093.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010101537/10.

(100113940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---

**CBLUXIMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1880 Luxembourg, 201, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 139.320.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010101543/9.

(100114894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---

**Parker Hannifin Bermuda Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.245.

---

In the year two thousand and ten, on the twenty ninth of June at 6.00 p.m..

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg)

There appeared

1) Parker Hannifin (Bermuda) Ltd., an exempted company incorporated with limited liability organised under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda and registered with the Registrar of Companies of Bermuda under number 42132, and

2) Parker Hannifin (Gibraltar) Properties Limited, a limited liability company incorporated and organized under the laws of Gibraltar, with registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar and registered with the Registry of Companies of Gibraltar under number 99408,

both here represented by Me Marie-Claude Frank, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies issued under private signature on June 29, 2010.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed are all the partners of "Parker Hannifin Bermuda Luxembourg S.C.S.", with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113 245, incorporated under the name "Parker Hannifin (Gibraltar) Holding Luxembourg S.C.S." by deed of Me Paul



FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, dated November 16, 2005, published by way of extract in the Mémorial C on March 30, 2006 number 655 and the articles of association of which have been amended for the last time by deed of Me Paul FRIEDERS, notary prenamed, dated January 9, 2009, published by way of extract in the Mémorial C on March 12, 2009 number 535 (the "Partnership").

Which appearing parties, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

I. That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Increase of the capital of the Partnership by an amount of one hundred Euro (€ 100.-) so as to raise it from its present amount of three hundred and twenty seven million seven hundred and forty thousand three hundred Euro (€ 327,740,300.-) to three hundred and twenty seven million seven hundred and forty thousand four hundred Euro (€ 327,740,400.-) by the issue of one (1) new unit, having a par value of one hundred Euro (€ 100.-), at a total subscription price of one hundred eighty million two hundred and thirty thousand nine hundred sixty six Euro (€ 180,230,966.-).

Subscription of the one (1) new unit by the sole existing Limited Partner of the Partnership, Parker Hannifin (Gibraltar) Properties Limited, a limited liability company incorporated and organized under the laws of Gibraltar, with registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar and registered with the Registry of Companies of Gibraltar under number 99408 ("Parker Hannifin (Gibraltar) Properties Limited") and payment thereof and of the premium attached thereto by a contribution in kind of a claim held by Parker Hannifin (Gibraltar) Properties Limited against Parker Hannifin Global Capital Management S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 22, rue Goethe, L1637 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113 372 ("PHGCM"), whose existence and value are documented by (i) an interim balance sheet of Parker Hannifin (Gibraltar) Properties Limited as of June 29, 2010, (ii) a contribution certificate dated June 29, 2010 and issued by Parker Hannifin (Gibraltar) Properties Limited, and (iii) a valuation certificate dated June 29, 2010 and issued by the Partnership.

2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Partnership so as to reflect the above decision as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the Partnership is set at three hundred and twenty seven million seven hundred and forty thousand four hundred Euro (€ 327,740,400.-) represented by three million two hundred seventy seven thousand four hundred and two (3,277,402) units held by the Limited Partners, and two (2) units held by the General Partner, of one hundred Euro (€ 100.-) each (the "Units")."

II. That the extraordinary general meeting of the Partnership has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting resolved to increase the capital of the Partnership by an amount of one hundred Euro (€ 100.-) so as to raise it from its present amount of three hundred and twenty seven million seven hundred and forty thousand three hundred Euro (€ 327,740,300.-) to three hundred and twenty seven million seven hundred and forty thousand four hundred Euro (€ 327,740,400.-) by the issue of one (1) new unit, having a par value of one hundred Euro (€ 100.-), at a total subscription price of one hundred eighty million two hundred and thirty thousand nine hundred sixty six Euro (€ 180,230,966.-).

#### *Subscription and Payment*

The one (1) new unit has been subscribed for by Parker Hannifin (Gibraltar) Properties Limited as sole existing Limited Partner of the Partnership.

The one (1) new unit has been fully paid up by Parker Hannifin (Gibraltar) Properties Limited at an aggregate subscription price of one hundred eighty million two hundred and thirty thousand nine hundred sixty six Euro (€ 180,230,966.-), out of which one hundred Euro (€ 100.-) represent the par value of the one (1) newly issued unit and one hundred eighty million two hundred and thirty thousand eight hundred sixty six Euro (€ 180,230,866.-) represent the aggregate premium paid on the one (1) newly issued unit (before allocation of the legal reserve), through a contribution in kind of that certain claim held by Parker Hannifin (Gibraltar) Properties Limited against PHGCM.

Proof of the existence and value of the contribution for an amount of one hundred eighty million two hundred and thirty thousand nine hundred sixty six Euro (€ 180,230,966.-) has been given by delivery of (i) an interim balance sheet of Parker Hannifin (Gibraltar) Properties Limited as of June 29, 2010, (ii) a contribution certificate dated June 29, 2010 and issued by Parker Hannifin (Gibraltar) Properties Limited, and (iii) a valuation certificate dated June 29, 2010 and issued by the Partnership.

Out of this contribution, the amount of ten Euro (€10.-) will be allocated to the legal reserve of the Partnership.

#### *Second resolution*

The general meeting subsequently resolved to amend article 5 of the articles of association of the Partnership to read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed capital of the Partnership is set at three hundred and twenty seven million seven hundred and forty thousand four hundred Euro (€327,740,400.-) represented by three million two hundred seventy seven thousand four hundred and two (3.277.402) units held by the Limited Partners, and two (2) units held by the General Partner, of one hundred Euro (€ 100.-) each (the “Units”).”

#### *Valuation*

For registration purposes, the aggregate contribution value amounts to one hundred eighty million two hundred and thirty thousand nine hundred sixty six Euro (€ 180,230,966.- ).

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Partnership as a result of the presently stated increase of capital with premium are estimated at approximately four thousand euro (€ 4,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the french version**

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juin à 18.00 heures.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Luxembourg),

Ont comparu

1) Parker Hannifin (Bermuda) Limited, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois des Bermudes, avec siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Bermuda sous le numéro 42132, et

2) Parker Hannifin (Gibraltar) Properties Limited, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois de Gibraltar, avec siège social à Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar et immatriculée au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 99408,

toutes les deux représentées par Maître Marie-Claude Frank, avocat à la Cour, avec résidence à Luxembourg, en vertu de deux procurations délivrées sous seing privé en date du 29 juin 2010.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes, ainsi que par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés de «Parker Hannifin Bermuda Luxembourg S.C.S.», avec siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113 245, constituée sous la dénomination sociale de «Parker Hannifin (Gibraltar) Holding Luxembourg S.C.S.», suivant acte reçu par Me Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2005, publié par extrait au Mémorial C numéro 655 le 30 mars 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte reçu par Me Paul FRIEDERS, notaire prénommé, en date du 9 janvier 2009, publié par extrait au Mémorial C numéro 535 le 12 mars 2009 (la «SCS»).

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la SCS à concurrence d'un montant de cent Euro (€ 100.-), pour le porter de son montant actuel de trois cent vingt-sept million sept cent quarante mille trois cents Euro (€ 327.740.300,-) à trois cent vingt-sept million sept cent quarante mille quatre cents Euro (€ 327.740.400,-), par l'émission d'une (1) part sociale nouvelle, d'une valeur nominale de cent Euro (€ 100.-), à un prix de souscription total de cent quatre vingt millions deux cent trente mille neuf cent soixante six Euro (€ 180.230.966,-).

Souscription de la seule (1) part sociale nouvelle par l'actuel Commanditaire unique de la SCS, Parker Hannifin (Gibraltar) Properties Limited, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois de Gibraltar, avec siège social à Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar et immatriculée au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 99408 («Parker Hannifin (Gibraltar) Properties Limited») et libération de celle-ci ainsi que de la prime d'émission y relative par apport en nature d'une créance détenue par Parker Hannifin (Gibraltar) Properties Limited sur Parker Hannifin Global Capital Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, avec siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113 372 («PHGCM»), dont l'existence et la valeur sont documentées par (i)

des comptes intermédiaires de Parker Hannifin (Gibraltar) Properties Limited en date du 29 juin 2010, (ii) un certificat d'apport en date du 29 juin 2010 et émis par Parker Hannifin (Gibraltar) Properties Limited, et (iii) un certificat d'évaluation daté du 29 juin 2010 et émis par la SCS.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la SCS afin de refléter la décision ci-dessus, comme suit:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la SCS est fixé à trois cent vingt-sept million sept cent quarante mille quatre cents Euro (€ 327.740.400,-) divisé en trois millions deux cent soixante dix sept mille quatre cent deux (3.277.402) parts sociales détenues par les Commanditaires, et deux (2) parts sociales détenues par le Gérant Commandité, de cent Euro (€ 100,-) chacune (les «Parts Sociales»).»

II. Que l'assemblée générale extraordinaire de la SCS a pris les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la SCS à concurrence d'un montant de cent Euro (€ 100,-), pour le porter de son montant actuel de trois cent vingt-sept million sept cent quarante mille trois cents Euro (€ 327.740.300,-) à trois cent vingt-sept million sept cent quarante mille quatre cents Euro (€ 327.740.400,-), par l'émission d'une (1) part sociale nouvelle, d'une valeur nominale de cent Euro (€ 100,-) chacune, à un prix de souscription total de cent quatre vingt millions deux cent trente mille neuf cent soixante six Euro (€ 180.230.966,-).

#### *Souscription et Libération*

La seule (1) part sociale nouvelle a été souscrite par Parker Hannifin (Gibraltar) Properties Limited, en sa qualité d'actuel Commanditaire unique de la SCS.

La seule (1) part sociale nouvelle a été entièrement libérée par Parker Hannifin (Gibraltar) Properties Limited à un prix de souscription total de cent quatre vingt millions deux cent trente mille neuf cent soixante six Euro (€ 180.230.966,-), duquel prix le montant de cent Euro (€ 100,-) représente la valeur nominale de la seule (1) part sociale nouvellement émise et cent quatre vingt millions deux cent trente mille huit cent soixante six Euro (€ 180.230.866,-), représente la prime d'émission payée sur l'unique (1) part sociale nouvellement émise (avant dotation de la réserve légale), moyennant apport en nature d'une certaine créance détenue par Parker Hannifin (Gibraltar) Properties Limited sur PHGCM.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature pour un montant total de cent quatre vingt millions deux cent trente mille neuf cent soixante six Euro (€ 180.230.966,-) a été produite par la délivrance (i) des comptes intermédiaires de Parker Hannifin (Gibraltar) Properties Limited du 29 juin 2010, (ii) d'un certificat d'apport en date du 29 juin 2010 et émis par Parker Hannifin (Gibraltar) Properties Limited, et (iii) d'un certificat d'évaluation daté du 29 juin 2010 et émis par la SCS.

De cet apport, la somme de dix Euro (€10,-) sera affectée à la réserve légale de la SCS.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé de modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la SCS comme suit:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la SCS est fixé à trois cent vingt-sept million sept cent quarante mille quatre cents Euro (€ 327.740.400,-) divisé en trois millions deux cent soixante dix sept mille quatre cent deux (3.277.402) parts sociales détenues par les Commanditaires, et deux (2) parts sociales détenues par le Gérant Commandité, de cent Euro (€ 100,-) chacune (les «Parts Sociales»).»

#### *Estimation*

Pour les besoins de l'enregistrement, la valeur totale de l'apport en nature s'élève à cent quatre vingt millions deux cent trente mille neuf cent soixante six Euro (€ 180.230.966,-).

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que soit, qui incombent à la SCS en raison de la présente augmentation de capital avec prime d'émission, sont évalués approximativement à quatre mille euros (€ 4.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, lesdites comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Frank, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1<sup>er</sup> juillet 2010. Relation: EAC/2010/7884. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010101850/187.

(100114315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---

**Centre Le Roi Dagobert S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.023.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010101546/10.

(100114003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---

**Centre Luxembourgeois de Recherches pour le Verre et la Céramique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 25.454.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Jean-Pierre de Bonhome

Directeur / Un mandataire

Référence de publication: 2010101547/12.

(100114903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---

**Talo Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 106.243.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Bertrange le 11 mai 2010 à 10 heures 30*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, et des sociétés CRITERIA Sàrl et PROCEDIA Sàrl établies au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL Luxembourg Sàrl avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Il résulte dudit procès-verbal que le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Bertrange en date du 11 mai 2010*

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, conformément à l'article 11 des Statuts de la Société.

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Il résulte également dudit procès-verbal que Monsieur Gabriel JEAN demeurant au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (Luxembourg) a été nommé en tant que président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément à l'Article 7 des Statuts de la Société.

En qualité d'administrateur-délégué et de président, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

Bertrange, le 11 mai 2010.

Pour TALO HOLDING S.A

Référence de publication: 2010102868/32.

(100115353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

---

**Chaseopen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 83.577.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010101550/10.

(100113941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---

**Compagnie des Marbres S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 44.899.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010101552/10.

(100113942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---

**DF Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.775.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Référence de publication: 2010101575/10.

(100114896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---

**Dog International S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.751.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social le 14 juillet 2010*

- 1) L'Assemblée décide d'augmenter le nombre des gérants de 1 à 2.
- 2) L'Assemblée décide de nommer à la fonction de gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Francis Nicholas HOOGEWERF, né le 12 février 1941, à Minehead (Grande-Bretagne) et demeurant professionnellement au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DOG INTERNATIONAL S.à r.l.

Référence de publication: 2010101583/15.

(100114461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---

**Due Esse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 38.539.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signature

Référence de publication: 2010101585/13.

(100114859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---

**G.E.S. Gestion Evénement & Spectacle, Event & Show Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 67.237.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 23 juillet 2010 à Steinfort*

L'Assemblée Générale de la société anonyme G.E.S. Gestion Evénement & Spectacle, Event & Show Management S.A. a pris les résolutions suivantes:

1. le mandat d'administrateur de Madame Virginie Pierrard demeurant à Rue d'Hoffschmidt, 13 à B-6720 HABAY étant arrivé à terme, celui-ci est renouvelé pour une durée de six ans;
2. le mandat d'administrateur de Monsieur Frédéric Lamand, demeurant à Rue d'Hoffschmidt, 13 à B-6720 HABAY étant arrivé à terme, celui-ci est renouvelé pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Pour G.E.S. Gestion Evénement & Spectacle, Event & Show Management S.A.

Référence de publication: 2010101660/16.

(100114489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---

**Eco-DS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 2, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 139.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010101592/10.

(100113915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---

**Elcoteq SE, Société Européenne.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.554.

In the year two thousand and ten, on the twentieth of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, who will remain depositary of the present deed.

There appeared:

Jean-Jacques BERNARD, Senior Legal Counsel, residing in Luxembourg (the "Representative"),

acting as the duly empowered representative of the board of directors of Elcoteq S.E., a société européenne existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 134554 (the "Company"),

pursuant to the circular resolutions of the Company's board of directors dated July 16<sup>th</sup>, 2010 (the "Resolutions").

A copy of said Resolutions, initialised "ne varietur" by the Representative and the notary, will remain attached to the present notarial deed in order to be filed at the same time with the registration authorities.

The Representative, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The Company's subscribed share capital was set at eight million nine hundred and forty-four thousand eight hundred and seventy-four Euros (EUR 8,944,874) consisting of twenty-two million three hundred and sixty-two thousand one hundred and eighty-five (22,362,185) A shares with a par value of forty cents (EUR 0.40) each.

2) The Company further issued one hundred and five million seven hundred and seventy thousand (105,770,000) K shares with a par value of four cents (EUR 0.04) each, which do not form part of the Company's share capital.



3) The authorised capital of the Company, including the issued share capital of eight million nine hundred and forty-four thousand eight hundred and seventy-four Euros (EUR 8,944,874), is set at forty million Euros (EUR 40,000,000).

4) According to provisions of article 22 of the Company's articles of association (the "Articles"), the Company's board of directors (the "Board") is authorised and empowered to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, within a period starting on 23 February 2010, and expiring on 30 April 2012.

5) On 30 March 2010, the three founder shareholders of the Company, Mr. Antti Piippo, Mr. Henry Edvard Sjöman and Mr. Jorma Vanhanen, have informed the Board that they will exercise their right to convert all of their K shares into A shares in accordance with the provisions set out in the Articles (the "Conversion").

6) According to provisions of article 18 of the Articles, the Conversion shall take place at a ratio of ten K shares to one A share (10:1); the Board being expressly authorised to execute the Conversion as appropriate, and amend accordingly the Articles.

7) In the Circular Resolutions of the Board of Directors date July 16<sup>th</sup>, 2010, the Board has decided to cancel all existing K shares and to increase the Company's share capital up to a new amount of thirteen million one hundred and seventy-five thousand six hundred and seventy-four Euros (EUR 13,175,674) through the issuance of ten million five hundred and seventyseven thousand (10,577,000) new A shares having a par value of forty cents (EUR 0.40) each (the "New A Shares"), such New A Shares being entirely paid up to the value of the cancelled K shares, meaning four million two hundred and thirty thousand eight hundred Euros (EUR 4,230,800), already accounted for in the Company annual accounts as at 31 December 2009, which consequently dispenses the Company from establishing an external auditor's (réviseur d'entreprises) report for the purpose of the Conversion, according to articles 32-4, 32-1 and 26-1 of the Luxembourg law governing commercial companies, dated 10 August 1915, as amended.

8) According to provisions of article 22 of the Articles of incorporation, the Board is authorised to issue the New A Shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

9) All of the ten million five hundred and seventy-seven thousand (10,577,000) New A Shares have been subscribed for as follows:

- five million four hundred and eleven thousand (5,411,000) newly issued A shares shall be subscribed for by Mr. Antti Piippo against cancelling of K-series shares held by Mr Antti Piippo prior to such conversion. The total value of these A series shares allocated to Mr. Antti Piippo equals to the total value of the K series shares previously held by Mr. Antti Piippo which have been cancelled, with personal address at 8B, Sinimäentie, Espoo, FIN-02630, Finland;

- two million five hundred and eighty-three thousand (2,583,000) newly issued A shares shall be subscribed for by Mr. Henry Edvard Sjöman against cancelling of K-series shares held by Mr Henry Edvard Sjöman prior to such conversion. The total value of these A series shares allocated to Mr Henry Edvard Sjöman equals to the total value of the K series shares previously held by Mr. Henry Edvard Sjöman which have been cancelled, with personal address at 22C, Via Cortivo, Castagnola, CH-6976, Switzerland; and

- two million five hundred and eighty-three thousand (2,583,000) newly issued A shares shall be subscribed for by Mr. Jorma Vanhanen against cancelling of K-series shares held by Mr Jorma Vanhanen prior to such conversion. The total value of these A series shares allocated to Mr. Jorma Vanhanen equals to the total value of the K series shares previously held by Mr. Jorma Vanhanen which have been cancelled, with personal address at 4A, Lyökkinie, Espoo, FIN-02160, Finland.

10) As a consequence of the above resolution being adopted, articles 13 and 14 of the Articles shall now read as follows:

**§13.** The share capital of the Company is set at 13,175,674 Euros, represented by a total of 32,939,185 Elcoteq ordinary A shares. The par value of each series A share shall be 0.40 euro.

**§14.** There are no longer outstanding series K founders' shares of the Company. The Company may not issue any new series K shares.

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, at the date stated at the beginning of this document.

*Expenses:*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at three thousand four hundred euro (EUR 3,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Representative, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of such Representative and in case of any divergences arising between the English and the German texts, the English text shall prevail.

The document having been read and translated to the Representative, the latest signed together with the undersigned notary the present deed.



### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera dépositaire du présent acte.

#### A COMPARU:

Monsieur Jean-Jacques BERNARD, Senior Legal Counsel, demeurant professionnellement à Luxembourg, (ci après «Le Mandant»),

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société européenne établie à Luxembourg sous la dénomination de "Elcoteq SE", enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 134.554, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert (la "Société"), suivant les Résolutions Circulaires du Conseil d'Administration de la Société du 16 juillet 2010 (les "Résolutions") (dont une copie, après avoir été paraphée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, sera enregistrée avec le présent acte), a requis le notaire d'acter ses déclarations de la manière suivante:

1) Le Capital Social de la Société est fixé à huit millions neuf cent quarante-quatre mille huit cent soixante-quatorze euros (EUR 8,944,874) et est représenté par vingt-deux millions trois cent soixante-deux mille cent quatre-vingt-cinq (22,362,185) actions Elcoteq ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale de quarante cents (EUR 0.40) chacune.

2) La Société a également émis cent cinq millions sept cent soixante-dix mille (105,770,000) actions Elcoteq de catégorie K de valeur nominale quatre cents (EUR 0.04) chacune qui ne sont pas incluses dans le calcul du Capital Social de la Société.

3) Le capital autorisé de la Société qui inclut le Capital social émis pour un montant de huit millions neuf cent quarante-quatre mille huit cent soixante-quatorze euros (EUR 8,944,874) est fixé à quarante millions d'euros (EUR 40,000,000).

4) Conformément à l'article 22 des statuts de la Société (les "Statuts"), le Conseil d'administration (le "Conseil") est autorisé et a le pouvoir d'augmenter le capital social actuel jusqu'au montant du capital autorisé, en totalité ou en partie, durant une période qui commence le 23 Février 2010 et se termine le 30 avril 2012.

5) Le 30 mars 2010, les trois fondateurs de la Société, Mr. Antti Piippo, Mr. Henry Edvard Sjöman and Mr. Jorma Vanhanen, ont informé le Conseil qu'ils allaient exercer leur droit de conversion sur toutes leurs actions de catégorie K afin de les convertir en actions ordinaires de catégorie A conformément aux dispositions prévues dans les Statuts (la «Conversion»).

6) Conformément aux dispositions de l'article 18 des Statuts, la Conversion doit se faire à un ratio de dix actions de catégorie K contre une action ordinaire de catégorie A (10:1), le Conseil étant expressément autorisé à procéder à la Conversion et à modifier les Statuts en conséquence.

7) Dans ses Résolutions datées du 16 juillet 2010, le Conseil a décidé d'annuler toutes les actions de catégorie K existantes et d'augmenter le capital social de la Société jusqu'à son nouveau montant de treize millions cent soixante-quinze mille six cent soixante-quatorze euros (EUR 13,175,674) par le biais de l'émission de dix millions cinq cent soixante-dix-sept mille (10,577,000) actions ordinaires de catégorie A de valeur nominale quarante cents (EUR 0.40) chacune (les «Nouvelles Actions A»), les Nouvelles Actions A étant intégralement payées et compensées par la valeur des actions de catégorie K annulées, ce qui signifie que les quatre millions deux cent trente mille huit cents euros (EUR 4,230,800) sont déjà inclus dans le bilan de la Société et dans ses comptes annuels clos au 31 décembre 2009; la Société est en conséquence dispensée d'établir un rapport de réviseur d'entreprise en rapport avec la Conversion conformément aux articles 32-4, 32-1 et 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1015 telle que modifiée.

8) Conformément aux dispositions de l'article 22 des Statuts, le conseil est autorisé à émettre de nouvelles actions ordinaires de catégorie A sans réserver pour les actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les actions nouvelles à émettre.

9) L'intégralité des dix millions cinq cent soixante-dix-sept (10,577,000) Nouvelles Actions A ont été souscrites de la façon suivante:

- cinq millions quatre cent onze mille (5,411,000) Nouvelles Actions A ont été souscrites par Mr. Antti Piippo demeurant au 8B Sinimäentie, Espoo, FIN-02630 Finlande, en compensation de l'annulation des actions de catégorie K qu'il détenait avant la Conversion. La valeur totale de ces Nouvelles Actions A est égale à la valeur totale des actions de catégorie K qu'il détenait et qui ont été annulées;

- deux millions cinq cent quatre-vingt-trois mille (2,583,000) Nouvelles Actions A ont été souscrites par Mr. Henry Edvard Sjöman demeurant au 22C, Via Cortivo, Castagnola CH-6976, Suisse, en compensation de l'annulation des actions de catégorie K qu'il détenait avant la Conversion. La valeur totale de ces Nouvelles Actions A est égale à la valeur totale des actions de catégorie K qu'il détenait et qui ont été annulées; et

- deux millions cinq cent quatre-vingt-trois mille (2,583,000) Nouvelles Actions A ont été souscrites par Mr. Jorma Vanhanen demeurant au 4A, Lyökkinie, Espoo, FIN-02160, Finlande, en compensation de l'annulation des actions de catégorie K qu'il détenait avant la Conversion. La valeur totale de ces Nouvelles Actions A est égale à la valeur totale des actions de catégorie K qu'il détenait et qui ont été annulées.

10) En conséquence de toutes les résolutions précédemment adoptées, les articles 13 et 14 des Statuts de la Société ont désormais la teneur suivante;

**§13.** Das Aktienkapital der Gesellschaft wird auf 13.175.674 Euro festgesetzt, die von insgesamt 32.939.185 Stammaktien der Serie A vertreten werden. Der Nennwert einer jeden Aktie der Serie A beträgt 0,40 Euro.

**§14.** Es existieren keine Gründeraktien der Gesellschaft der Serie K mehr. Die Gesellschaft darf keine neuen Aktien der Serie K ausgeben.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société en raison de l'augmentation de capital sont évalués à trois mille quatre cents euros (EUR 3.400,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Après lecture faite, le comparant a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J-J. Bernard et J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juillet 2010. LAC/2010/32512. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Référence de publication: 2010101595/157.

(100114466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

**Luxury Investments S.A., Société Anonyme,  
(anc. Luxadvor S.A.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 121.274.

L'an deux mil dix, le vingt juillet,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à REDANGE/ATTERT.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Luxadvor S.A.

établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.274,

constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 13 novembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2349 du 16 décembre 2006.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Claire SABBATUCCI, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, qui désigne comme secrétaire Madame Catherine BORTOLOTTI, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe MASSON, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour:*

Modification de la dénomination sociale en "Luxury Investments S.A."

Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Luxury Investments S.A."

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité la résolution unique suivante:

*Première Résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société pour lui conférer dorénavant la dénomination de "LUXURY INVESTMENTS S.A."

*Deuxième Résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Luxury Investments S.A."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: Sabbatucci, Bortolotto, Masson, Reuter

Enregistré à Redange/Attert, le 23 juillet 2010. Relation: RED/2010/977. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 28 juillet 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010103290/49.

(100115322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

**Elinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.387.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 25 juin 2010 que:

L'Assemblée Générale confirme le transfert du siège social

Ancienne adresse: 3, rue Thomas Edison L-1445 Strassen

Nouvelle adresse: 19-21, route d'Arlon L-8009 Strassen

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Paul Laplume

Référence de publication: 2010101596/15.

(100114368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

**EPPS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 146.195.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010101599/10.

(100114972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

**Euro Ethnic Foods Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.420.

—  
Le bilan abrégé au 30 avril 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2010101602/10.

(100114883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---

**LCI Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.201.

—  
EXTRAIT

En date du 1<sup>er</sup> juillet 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant B, est acceptée avec effet immédiat.
- Wim Rits, 12 rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la société est transféré du ""12 Rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg" au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg" avec effet au 2 août 2010.

Suite à ce changement de siège social, il est notifié que le gérant B Wim Rits a désormais l'adresse suivante: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010101769/19.

(100114195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---

**Euroshoes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 46, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.717.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010101607/10.

(100114020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---

**Exclusive Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 59.430.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010101609/10.

(100113943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---

**Ageas Hybrid Financing, Société Anonyme,  
(anc. Fortis Hybrid Financing).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.671.

—  
In the year two thousand and ten.

On the second day of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "Fortis Hybrid Financing", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 116671, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, on May 24, 2006, published in the Mémorial C number 1438 of July 26, 2006 and whose articles of association have been amended by deed of the undersigned notary on July 21, 2008, published in the Mémorial C number 2183 of September 8, 2008.

The meeting is opened by Mr. Massimo PERRONE, private employee, residing professionally at Junglinster, being in the chair, who appoints as secretary Miss Françoise HÜBSCH, private employee, residing professionally at Junglinster.

The meeting elects as scrutineer Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at Junglinster.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Adoption by the company of the name "Ageas Hybrid Financing" and subsequent amendment of the second paragraph of article one of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:

"The Company exists under the corporate name of "Ageas Hybrid Financing"."

2. Sundry.

II The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed "ne varietur" by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolution:

*Resolution*

The meeting decides to adopt the name "Ageas Hybrid Financing" and to amend subsequently the second paragraph of article one of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 1. Second paragraph.** The Company exists under the corporate name of "Ageas Hybrid Financing"."

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company are estimated at nine hundred and fifty Euro.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix.

Le deux juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Fortis Hybrid Financing", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 116671, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 mai 2006, publié au Mémorial C numéro 1438 du 26 juillet 2006 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 2183 du 8 septembre 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Massimo PERRONE, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Adoption par la société de la dénomination "Ageas Hybrid Financing" et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article premier des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La Société existe sous la dénomination sociale de "Ageas Hybrid Financing".".

2. Divers.

II Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide d'adopter la dénomination "Ageas Hybrid Financing" et de modifier par conséquent le deuxième alinéa de l'article premier des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup> . Deuxième alinéa.** La Société existe sous la dénomination sociale de "Ageas Hybrid Financing".".

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante Euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Massimo PERRONE, Françoise HÜBSCH, Alain THILL., Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher le 07 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2301. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 28 juillet 2010.

Référence de publication: 2010101618/100.

(100114542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

**Ursus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 21, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 99.878.

—  
RECTIFICATIF

L'an deux mil dix, le neuf juillet.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société anonyme BBFID S.A., avec siège à L- 4735 Pétange, 21, rue J.B. Gillardin, (RCS Luxembourg B 83.239), constituée par acte notarié du 11 juillet 2001, publié au Mémorial c No 85 du 16 janvier 2002, représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jean BELLION, demeurant à L- 4735 Pétange, 10, rue J.B. Gillardin.

La société BBFID S.A. est l'actionnaire unique de la société URSUS S.A., avec siège social L- 7243 Bereldange, 66, rue du X Octobre, (RCS Luxembourg B 99.878), constituée suivant acte notarié du 27 février 2004, publié au Mémorial C No 515 du 17 mai 2004,

laquelle comparante agissant ès-qualité a prié le notaire de documenter:

- que dans une assemblée générale extraordinaire, reçue par le ministère du notaire soussigné, en date du 7 mai 2010 Numéro 349, déposée au RCS le 18 juin 2010 (L10086707.05), en voie de publication au Mémorial C,

il y a lieu de rectifier l'adresse du siège social qui a été erronément indiqué comme 81, rue J.B. Gillardin à L- 4735 Pétange au lieu de 21, rue Gillardin à L- 4735 Pétange.

Il y a lieu de rectifier cette erreur partout où il y a lieu.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu de Nous, Notaire, par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: BELLION, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 14 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8481. Reçu: douze euros EUR 12.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

Pétange, le 20 juillet 2010.

Georges d'HUART

Notaire

Référence de publication: 2010103435/33.

(100115364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

**Fortress Capital Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 127.890.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010101619/9.

(100114946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

**Fox International Channels Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Fox International Channels Luxembourg S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010101621/11.

(100115041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

**Verdiam Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 64.738.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2010:

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.



- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciairy & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

*Pour Verdiam Holding S.A.*

Référence de publication: 2010102893/32.

(100115282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

---

**Fox International Channels Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Fox International Channels Luxembourg S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010101622/11.

(100115048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---

**Facette S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 42.272.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010101625/10.

(100113905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---

**FCCL FIP Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.576.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010101628/9.

(100114945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---

**Finera S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7216 Bereldange, 16, rue Bour.

R.C.S. Luxembourg B 95.085.

In the year two thousand and ten, on twenty-eighth day of June.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company governed by the laws of Luxembourg "FINERA S.A.", established and having its registered office in L-7216 Bérelange, 16, rue Bour, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 95085, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on the 1<sup>st</sup> of

August 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 927 of the 10<sup>th</sup> of September 2003,

and whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 3<sup>rd</sup> of March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 738 of the 6<sup>th</sup> of April 2010.

The meeting is presided by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Pierre VAN HALTEREN, company's director, residing in L-7462 Moersdorf, 7, rue de Glabach.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of the convening notices.
2. Increase of the capital to the extent of 800,000.- EUR in order to raise it from the amount of 500,000.- EUR to 1,300,000.- EUR by the issue of 8,000 new shares with a nominal value of 100.- EUR each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.
3. Subscription and payment of the new shares.
4. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association.
5. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting states that the shareholders have waived to the delays and formalities of the convocation.

*Second resolution*

The meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred thousand Euros (800,000.- EUR) so as to raise it from its present amount of five hundred thousand Euros (500,000.- EUR) to one million three hundred thousand Euros (1,300,000.- EUR).

*Third resolution*

The meeting decides to issue eight thousand (8,000) new shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

*Subscription - Payment*

There now appears Mr. Pierre VAN HALTEREN, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the public limited company governed by the laws of Liechtenstein "Idena Holding AG", established and having its registered office in FL-9494 Schaan, Landstrasse 158, (Principality of Liechtenstein), (the "Subscriber"), by virtue of one of the proxies as referred under point (C) hereabove.

The appearing person declares to subscribe in the name and on behalf of the Subscriber for the eight thousand (8,000) new shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each and to make full payment for such new shares in cash.

The amount of eight hundred thousand Euros (800,000.- EUR), is thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

*Fourth resolution*

The meeting decides to accept said subscription and payment and to allot the eight thousand (8,000) new shares to "Idena Holding AG", above mentioned.

*Fifth resolution*

As a result of the above resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association, which will from now on read as follows:

" **Art. 5.** The share capital is set at one million three hundred thousand Euros (1,300,000.- EUR), represented by thirteen thousand (13,000) shares of a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each."

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourned the meeting.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at EUR 2,200.-.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-huit juin.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FINERA S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-7216 Béréldange, 16, rue Bour, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 95085, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 927 du 10 septembre 2003,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 738 du 6 avril 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre VAN HALTEREN, directeur de société, demeurant à L-7462 Moersdorf, 7, rue de Glabach.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Renonciation aux formalités de convocation.
  2. Augmentation du capital à concurrence de 800.000,- EUR afin de le porter de son montant de 500.000,- EUR à 1.300.000,- EUR par l'émission de 8.000 actions nouvelles avec une valeur nominale de 100,- EUR chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.
  3. Souscription et libération des actions nouvelles.
  4. Modification afférente de l'article 5 des statuts.
  5. Divers.
- B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.
- C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.
- D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate que les actionnaires ont renoncé aux délais et formalités de convocation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de huit cents mille euros (800.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) à un million trois cents mille euros (1.300.000,- EUR).

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'émettre huit mille (8.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du jour des présentes résolutions.

*Souscription - Paiement*

Est intervenu ensuite Monsieur Pierre VAN HALTEREN, préqualifié, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de la société anonyme régie par les lois du Liechtenstein "Idena Holding AG", établie et ayant son siège social à FL-9494 Schaan, Landstrasse 158, (Principauté du Liechtenstein), (la "Souscriptrice"), en vertu d'une des procurations mentionnées au point (C) ci-avant.

La personne comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de la Souscriptrice aux huit mille (8.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et de libérer intégralement ces actions nouvelles en espèces.

Le montant de huit cents mille euros (800.000,- EUR) est dès lors à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre huit mille (8.000) actions nouvelles à "Idena Holding AG", mentionnée ci-dessus.

*Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million trois cents mille euros (1.300.000,- EUR), représenté par treize mille (13.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à 2.200,- EUR.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Pierre VAN HALTEREN; Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher le 02 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2257. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 28 juillet 2010.

Référence de publication: 2010101637/161.

(100114127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---

**Ravago Production S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.  
R.C.S. Luxembourg B 136.281.

In the year two thousand ten, on the ninth of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "RAVAGO PRODUCTION S.A.", a société anonyme, having its registered office at Luxembourg, 16, rue Notre Dame, trade register Luxembourg section B number 136.281, incorporated by deed of split up dated on January 31<sup>st</sup> 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 645 of March 14<sup>th</sup>, 2008.

The meeting is presided by Mr. Benoît Parmentier, private employee in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms Aurélie Prémont, private employee in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms Aurélie Prémont, private employee in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, Thirty-six thousand six hundred-fifty-four (36.654) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.- Increase of the subscribed capital by an amount of EUR 163,345,301.- (one hundred sixty three million three hundred forty five thousand three hundred and one Euro), in order to raise it from its current amount of EUR 36,654.699.- (thirty-six million six hundred and fifty four thousand six hundred and ninety nine Euro) to EUR 200,000,000.- (two hundred million Euro), by issue of 963,346 (nine hundred sixty three thousand three hundred forty six) new shares without nominal value.

2.- Subscription of the whole capital increase by RAVAGO S.A., fully paid up by conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim against the Company.

3.- Subsequent amendment of article 5 first paragraph of the articles of association to be read as follows:

«The Company has a share capital of EUR 200.000.000.- (two hundred million Euro), divided into 1.000.000 (one million) shares with no nominal value, entirely paid in».

4.- Divers.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

*First resolution:*

The meeting decides to increase the issued share capital by an amount of EUR 163,345,301.- (one hundred sixty three million three hundred forty five thousand three hundred and one Euro), in order to raise it from its current amount of EUR 36,654.699.- (thirty-six million six hundred and fifty four thousand six hundred and ninety nine Euro) to EUR 200,000,000.- (two hundred million Euro), by issue of 963,346 (nine hundred sixty three thousand three hundred forty six) new shares without nominal value.

*Second resolution:*

The meeting decides to admit the subscription of the 963,346 shares, the sole shareholder RAVAGO S.A.

*Intervention - Subscription - Payment.*

Furthermore the aforementioned "Ravago S.A", here represented by virtue of a proxy; declared to subscribe to 963,346 shares and to pay them by conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim, existing in its favour and against the Company, and by cancellation of such claim.

*Assessment contribution report*

This claim has been audited by an independent auditor, according to articles 26-1 and 32-1 of the law on business corporations, specifically by ERNST & YOUNG, and its report dated July 2<sup>nd</sup>, 2010 concludes as follows:

*Conclusion*

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least to the total amount of the capital increase in relation to the issuance of new shares."

Such report, after signature "ne varietur" by the members of the board and the notary will remain here annexed.

*Third resolution:*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 5 first paragraph of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 5. al.1.** The Company has a share capital of EUR 200,000,000.-(two hundred million Euro), divided into 1.000.000 (one million) shares with no nominal value, entirely paid in."

*Expenses:*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at nine thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille dix, le neuf juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "RAVAGO PRODUCTION S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 16, rue Notre Dame, R.C.S. Luxembourg section B numéro 136.281, constituée suivant acte de scission reçu le 31 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 645 du 14 mars 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoît Parmentier, employé privé à Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Aurélie Frémont, employée à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Aurélie Frémont, employée à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que trente-six mille six cent cinquante-quatre (36.654), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 163.345.301.-(cent soixante-trois millions trois cent quarante-cinq mille trois cent un Euro), en vue de le porter de son montant actuel de EUR 36.654.699.- (trente-six millions six cent cinquante-quatre mille six cent quatre-vingt-dix-neuf Euros) à EUR 200.000.000.- (deux cent millions d'Euro) par l'émission de 963.346 (neuf cent soixante-trois mille trois cent quarante-six) actions nouvelles sans valeur nominale.

2. Souscription et libération des nouvelles actions par Ravago S.A. au moyen d'un apport en nature consistant en la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible sur la Société.

3. Modification afférente de l'article 5, premier paragraphe des statuts, qui aura la teneur suivante:

«La Société a un capital de EUR 200.000.000.- (deux cent millions d'Euro), représenté par 1.000.000 (un million) d'actions sans désignation de valeur nominale, chacune entièrement libérée».

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 163.345.301.-(cent soixante-trois millions trois cent quarante-cinq mille trois cent un Euro), en vue de le porter de son montant actuel de EUR 36.654.699 (trente-six millions six cent cinquante-quatre mille six cent quatre-vingt-dix-neuf Euros) à EUR 200.000.000 (deux cent millions d'Euro) par l'émission de 963.346 (neuf cent soixante-trois mille trois cent quarante-six) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 963.346 actions nouvelles, l'actionnaire unique, Ravago S.A.

*Intervention - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenue aux présentes "RAVAGO S.A.", ici représentée en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et la libérer intégralement par un apport en nature consistant en la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance.

*Rapport d'évaluation de l'apport.*

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant ERNST & YOUNG daté du 2 juillet 2010, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*Conclusion*

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins à la valeur de la contribution de capital des actions à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Troisième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 alinéa 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. al. 1.** Le capital social est fixé à EUR 200.000.000 (deux cent millions d'Euro), divisé en 1.000.000 (un million) d'actions sans désignation de valeur nominale, chacune entièrement libérée."

*Frais:*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: B. PARMENTIER, A. PREMONT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31764. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010102791/144.

(100115227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

---

**Fininco, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 5.543.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 juillet 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010101643/11.

(100113912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---



**Firstfloor sa, Société Anonyme.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.  
R.C.S. Luxembourg B 116.013.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010101644/9.

(100114932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

**FMC Finance III S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.  
R.C.S. Luxembourg B 128.963.

*Complémentaire à l'avis du 27/05/2010 sous le No L 100073044*

L'adresse de Monsieur Khaled BAHJ, administrateur est dorénavant Parc Médicis, 47, avenue des Pépinières, F-94832 Fresnes Cedex.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010101648/12.

(100114723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

**Knightlights Property S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 107.500.

*Extraits des résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 3 mai 2010*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de renouveler les mandats d'administrateurs suivant:

- Monsieur Pierre METZLER, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; en qualité d'administrateur
- Monsieur François BROUXEL, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; en qualité d'administrateur
- Madame Deirdre FOLEY, résidant au 26 Hollybank Avenue Upper, Ranelagh, Dublin 6, Irlande; en qualité d'administrateur
- Monsieur David ARNOLD, résidant Four Seasons Hotel, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande; en qualité d'administrateur
- Monsieur Brendan O'MARA, résidant à Homefield, Stillorgan, Co Dublin, Irlande; en qualité d'administrateur
- KPMG Audit ayant son siège social actuel 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2011 en relation avec les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010102699/22.

(100115182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

**Ageasfinlux S.A., Société Anonyme,  
(anc. Fortfinlux S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 86.976.

In the year two thousand and ten.

On the second day of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "FORTFINLUX S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 86976, incorporated by deed of Maître Alex WEBER, notary residing at Bascharage, Grand-Duchy of Luxembourg, on December 8, 2000, published in the Mémorial C number 497 of July 3, 2001 and whose articles of association have been amended for

the last time by deed of the undersigned notary on July 21, 2008, published in the Mémorial C number 2180 of September 8, 2008.

The meeting is opened by Mr. Massimo PERRONE, private employee, residing professionally at Junglinster, being in the chair, who appoints as secretary Miss Françoise HÜBSCH, private employee, residing professionally at Junglinster.

The meeting elects as scrutineer Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at Junglinster.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Adoption by the company of the name "Ageasfinlux S.A." and subsequent amendment of article one of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:

"There exists a société anonyme under the name of "Ageasfinlux S.A."."

2. Sundry.

II The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed "ne varietur" by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolution:

*Resolution*

The meeting decides to adopt the name "Ageasfinlux S.A." and to amend subsequently article one of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 1.** There exists a société anonyme under the name of "Ageasfinlux S.A."."

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company are estimated at nine hundred and fifty Euro.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix.

Le deux juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FORTFINLUX S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 86976, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 497 du 3 juillet 2001 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 2180 du 8 septembre 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Massimo PERRONE, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Adoption par la société de la dénomination "Ageasfinlux S.A." et modification subséquente de l'article premier des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Ageasfinlux S.A."."

2. Divers.

II Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide d'adopter la dénomination "Ageasfinlux S.A." et de modifier par conséquent l'article premier des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Ageasfinlux S.A."."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante Euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Massimo PERRONE, Françoise HÜBSCH, Alain THILL., Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher le 07 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2300. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 28 juillet 2010.

Référence de publication: 2010101649/101.

(100114538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

**J&B Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.966.

L'an deux mille dix, le treize juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme «J&B Concept S.A.» inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.966, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven en date du 5 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 242 du 23 février 2007, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1197 du 8 juin 2010.

L'assemblée générale est présidée par Madame Virginie CLERICI, avec adresse professionnelle à L-6691 Moersdorf, 4, um Kiesel.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, et comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, juriste, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

La Présidente expose:

I. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Restera pareillement annexée aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Qu'il résulte de la liste de présence dressé et certifiée par les membres du bureau que les cent (100) actions de la Société d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-EUR), représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000.EUR) sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire et que les détenteurs de ces actions ont été dûment convoqués à la présente assemblée de sorte que l'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, que le quorum exigé dans l'article 67-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée est rempli.

III. Après avoir exposé les différents points de l'ordre du jour, le Président les soumet à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui délibère sur les points mentionnés dans l'ordre du jour et, le cas échéant, prend les résolutions ci-après.

IV. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de ladite assemblée.

V. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social à 7, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, et modification subséquente de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 2 des statuts;

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Résolution unique*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-6691 Moersdorf, 4, um Kiesel à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, avec effet au 1<sup>er</sup> août 2010.

En conséquence, l'article 2, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts de la société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à neuf cents euros (900.-EUR) sont à charge de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: V. Clerici, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31611. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Référence de publication: 2010102689/61.

(100115036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

#### **Ageasinvestlux S.A., Société Anonyme, (anc. Fortinvestlux S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 79.370.

In the year two thousand and ten.

On the second day of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "FORTINVESTLUX S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 79370,

incorporated by deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing at Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, on April 22, 2002, published in the Mémorial C number 680 of May 2, 2002 and whose articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on July 21, 2008, published in the Mémorial C number 2174 of September 6, 2008.

The meeting is opened by Mr. Massimo PERRONE, private employee, residing professionally at Junglinster, being in the chair, who appoints as secretary Miss Françoise HÜBSCH, private employee, residing professionally at Junglinster.

The meeting elects as scrutineer Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at Junglinster.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Adoption by the company of the name "Ageasinvestlux S.A." and subsequent amendment of article one of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:

"There exists a société anonyme under the name of "Ageasinvestlux S.A."."

2. Sundry.

II The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed "ne varietur" by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolution:

*Resolution*

The meeting decides to adopt the name "Ageasinvestlux S.A." and to amend subsequently article one of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 1.** There exists a société anonyme under the name of "Ageasinvestlux S.A."."

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company are estimated at nine hundred and fifty Euro.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix.

Le deux juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FORTINVESTLUX S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 79370, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 680 du 2 mai 2002 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 2174 du 6 septembre 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Massimo PERRONE, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Adoption par la société de la dénomination "Ageasinvestlux S.A." et modification subséquente de l'article premier des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Ageasinvestlux S.A.".".

2. Divers.

II Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide d'adopter la dénomination "Ageasinvestlux S.A." et de modifier par conséquent l'article premier des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Ageasinvestlux S.A.".".

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante Euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Massimo PERRONE, Françoise HÜBSCH, Alain THILL., Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher le 07 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2299. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 28 juillet 2010.

Référence de publication: 2010101650/101.

(100114528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---

**Splendide International Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SPLENDIDE INTERNATIONAL HOLDING S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010107273/11.

(100121190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

---



**Parker Hannifin Global Capital Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 113.372.

In the year two thousand and ten, on the twenty ninth of June at 6.30 p.m..

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg)

There appeared

Parker Hannifin Bermuda Luxembourg S.C.S., a limited corporate partnership established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under the number B 113 245, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, represented by Me Annie Elfassi, attorney-atlaw, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy issued under private signature on June 29, 2010.

Said proxy after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed is the sole participant of "Parker Hannifin Global Capital Management", a société à responsabilité limitée having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under the number B 113 372, incorporated on November 21, 2005 by deed of Me Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C number 704 on April 6, 2006 and the articles of association of which have been amended for the last time by deed of Me Paul FRIEDERS, notary prenamed, dated January 9, 2009, published in the Mémorial C number 471 of March 4, 2009 (the "Company").

Which appearing party, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

I. That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

*Agenda*

1. Increase of the capital of the Company by an amount of twenty-five Euro (€25.-) so as to raise it from its present amount of thirty-seven million six hundred and two thousand four hundred Euro (€37,602,400.-) to thirty-seven million six hundred and two thousand four hundred twenty-five Euro (€37,602,425.-) by the issue of one (1) new part, having a par value of twenty-five Euro (€25.-), at a total subscription price of one billion eighty million two hundred and thirty thousand nine hundred sixty six Euro (€ 1,080,230,966.- ).

Subscription of the sole (1) new part by the sole existing participant of the Company, Parker Hannifin Bermuda Luxembourg S.C.S., a limited corporate partnership established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under the number B 113 245, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg ("Parker Hannifin Bermuda Luxembourg SCS") and payment thereof and of the premium attached thereto by a contribution in kind of two claims held by Parker Hannifin Bermuda Luxembourg SCS against the Company, whose existence and value, for each claim, are documented by (i) an interim balance sheet of Parker Hannifin Bermuda Luxembourg SCS as of June 29, 2010, (ii) a capitalization certificate dated June 29, 2010 and issued by Parker Hannifin Bermuda Luxembourg SCS, and (iii) a valuation certificate dated June 29, 2010 and issued by the Company.

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company so as to reflect the above decision as follows:

" **Art. 6.** The capital is fixed at thirty-seven million six hundred and two thousand four hundred twenty-five Euro (€37,602,425.-), represented by one million five hundred and four thousand and ninety-seven (1,504,097) parts with a nominal value of twenty-five Euro (€25.-) each, entirely subscribed and fully paid up."

II. That the extraordinary general meeting of the Company has taken the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to increase the capital of the Company by an amount of twenty-five Euro (€25.-) so as to raise it from its present amount of thirty-seven million six hundred and two thousand four hundred Euro (€37,602,400.-) to thirty-seven million six hundred and two thousand four hundred twenty-five Euro (€37,602,425.-) by the issue of one (1) new part, having a par value of twenty-five Euro (€25.-), at a total subscription price of one billion eighty million two hundred and thirty thousand nine hundred sixty six Euro (€ 1,080,230,966.- ).

*Subscription and Payment*

The sole (1) new part has been subscribed for by Parker Hannifin Bermuda Luxembourg SCS as sole existing participant of the Company.

The one (1) new part has been fully paid up by Parker Hannifin Bermuda Luxembourg SCS at an aggregate subscription price of one billion eighty million two hundred and thirty thousand nine hundred sixty six Euro (€ 1,080,230,966.- ), out of which twentyfive Euro (€25.-) represent the par value of the one (1) newly issued part and one billion eighty million two hundred and thirty thousand nine hundred forty one Euro (€ 1,080,230,941.-) represent the aggregate premium paid on the sole (1) newly issued part, through a contribution in kind of the two claims held by Parker Hannifin Bermuda

Luxembourg SCS against the Company (it being understood that such transfer to the Company of the given claims owed by the Company shall result in the extinction of such claims by way of confusion, the Company cumulating the capacities as debtor and creditor under said claims after contribution by the Company's sole participant and the subsequent cancellation of such claims in compliance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code).

Proof of the existence and value of the contribution for an amount of one billion eighty million two hundred and thirty thousand nine hundred sixty six Euro (€ 1,080,230,966.) has been given by delivery of (i) an interim balance sheet of Parker Hannifin Bermuda Luxembourg SCS as of June 29, 2010, (ii) a capitalization certificate dated June 29, 2010 and issued by Parker Hannifin Bermuda Luxembourg SCS, and (iii) a valuation certificate dated June 29, 2010 and issued by the Company.

#### *Second resolution*

The general meeting subsequently resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6.** The capital is fixed at thirty-seven million six hundred and two thousand four hundred twenty-five Euro (€37,602,425.-), represented by one million five hundred and four thousand and ninety-seven (1,504,097) parts with a nominal value of twenty-five Euro (€25.-) each, entirely subscribed and fully paid up.”

#### *Valuation*

For registration purposes, the aggregate contribution value amounts to one billion eighty million two hundred and thirty thousand nine hundred sixty six Euro (€ 1,080,230,966.- ).

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital with premium are estimated at approximately six thousand seven hundred euro (€6,700.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the french version**

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juin à 18.30 heures.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Luxembourg),

#### *A comparu*

Parker Hannifin Bermuda Luxembourg S.C.S., une société en commandite simple constituée selon le droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113 245, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, représentée par Me Annie Elfassi, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date du 29 juin 2010.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Le comparant prénommé est l'associé unique de «Parker Hannifin Global Capital Management», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113 372, constituée le 21 novembre 2005 suivant acte reçu par Me Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 704 du 6 avril 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Me Paul FRIEDERS, notaire prénommé, en date du 9 janvier 2009, publié au Mémorial C numéro 471 du 4 mars 2009 (la «Société»).

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de vingt-cinq Euro (€25,-), pour le porter de son montant actuel de trente-sept million six cent deux mille quatre cents Euro (€37.602.400,-) à trente sept millions six cent deux mille quatre cent vingt cinq Euro (€37.602.425,-), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€25.-), à un prix de souscription total de un milliard quatre vingt millions deux cent trente mille neuf cent soixante six Euro (€ 1.080.230.966.-).

Souscription d'une (1) part sociale nouvelle par l'actuel associé unique de la Société, Parker Hannifin Bermuda Luxembourg S.C.S., une société en commandite simple formée sous le droit luxembourgeois, immatriculée auprès du

Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113 245, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg («Parker Hannifin Bermuda Luxembourg SCS») et libération de celles-ci ainsi que de la prime d'émission y relative par apport en nature de deux (2) créances détenues par Parker Hannifin Bermuda Luxembourg SCS sur la Société, dont l'existence et la valeur de chacune d'elles sont documentées par (i) des comptes intermédiaires de Parker Hannifin Bermuda Luxembourg SCS en date du 29 juin 2010, (ii) un certificat de capitalisation en date du 29 juin 2010 et émis par Parker Hannifin Bermuda Luxembourg, et (iii) un certificat d'évaluation daté du 29 juin 2010 et émis par la Société.

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus, comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente sept millions six cent deux mille quatre cent vingt cinq Euro (€37.602.425,-), divisé en un million cinq cent quatre mille quatre vingt dix sept (1.504.097) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

II. Que l'assemblée générale extraordinaire de la Société a pris les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de vingt-cinq Euro (€25,-), pour le porter de son montant actuel de trente-sept million six cent deux mille quatre cents Euro (€37.602.400,-) à trente sept millions six cent deux mille quatre cent vingt cinq Euro (€37.602.425,-), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€25,-) chacune, à un prix de souscription total de un milliard quatre vingt millions deux cent trente mille neuf cent soixante six Euro (€ 1.080.230.966,-).

#### *Souscription et Libération*

L'unique (1) part sociale nouvelle a été souscrite par Parker Hannifin Bermuda Luxembourg SCS, en sa qualité d'actuel associé unique de la Société.

La seule (1) part sociale nouvelle a été entièrement libérée par Parker Hannifin Bermuda Luxembourg SCS à un prix de souscription total de un milliard quatre vingt millions deux cent trente mille neuf cent soixante six Euro (€ 1.080.230.966,-), duquel prix le montant de vingt-cinq Euro (€25,-) représente la valeur nominale de la seule (1) part sociale nouvellement émise et un milliard quatre vingt millions deux cent trente mille neuf cent quarante-et-un Euro (€ 1.080.230.941,-) représente la prime d'émission payée sur une (1) part sociale nouvellement émise, moyennant apport en nature de deux (2) créances détenues par Parker Hannifin Bermuda Luxembourg SCS sur la Société (étant sous-entendu que cette cession à la Société de ces deux créances dues par la Société devra conduire à l'extinction desdites créances par confusion, la Société étant cumulativement débiteur et créancier sous les deux créances, après apport par l'associé unique de la Société, et par conséquent, à l'annulation de ces deux (2) créances conformément à l'article 1300 du Code civil luxembourgeois).

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature pour un montant total de un milliard quatre vingt millions deux cent trente mille neuf cent soixante six Euro (€ 1.080.230.966,-) a été produite par la délivrance (i) des comptes intermédiaires de Parker Hannifin Bermuda Luxembourg SCS en date du 29 juin 2010, (ii) un certificat de capitalisation en date du 29 juin 2010 et émis par Parker Hannifin Bermuda Luxembourg, et (iii) un certificat d'évaluation daté du 29 juin 2010 et émis par la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé de modifier en conséquence l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente sept millions six cent deux mille quatre cent vingt cinq Euro (€37.602.425,-), divisé en un million cinq cent quatre mille quatre vingt dix sept (1.504.097) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (€25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

#### *Estimation*

Pour les besoins de l'enregistrement, la valeur totale de l'apport en nature s'élève à un milliard quatre vingt millions deux cent trente mille neuf cent soixante six Euro (€ 1.080.230.966,-).

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que soit, qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital avec prime d'émission, sont évalués approximativement à six mille sept cents euros (€ 6.700,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Elfassi, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 juillet 2010. Relation: EAC/2010/7886. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010101851/171.

(100114665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

### **Master Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8057 Bertrange, 15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 100.096.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juin.

Pardevant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg)

Ont comparu:

Les actionnaires de la Société Anonyme de droit luxembourgeois MASTER IMMOBILIERE S.A., ayant son siège social au 15, rue du Chemin de Fer, L-8057 Bertrange, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 100.096, ci-après appelée «la Société Absorbée»,

constituée sous la forme d'une Société Anonyme suivant acte reçu par le notaire Maître Jean Seckler en date du 25 mars 2004, publié au Mémorial C n° 566 du 2 juin 2004, page 27 150, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Maître Paul Decker en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial C n° 209 du 25 janvier 2008, page 9986,

ici représentée par Monsieur Serge HEISS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-8057 Bertrange, 15, rue de Chemin de Fer,

agissant en qualité de mandataire dûment nommé par le Conseil d'Administration de ladite société, conformément à la décision du Conseil d'Administration en date du 19 mai 2010.

Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Les actions représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire représentent l'intégralité du capital social de la Société Absorbée s'élevant à trente-et-un mille euros (EUR 31 000) représenté par mille (1 000) actions, chacune d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31).

Les comparants, agissant en leur qualité d'actionnaires de la Société Absorbée, déclarant faire abstraction des règles formelles pour tenir une Assemblée Générale Extraordinaire, telles que convocations et constitution du bureau, ont déclaré tenir une Assemblée Générale Extraordinaire (ci-après «l'Assemblée») avec l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Présentation du projet de fusion,
2. Présentation et approbation du rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales,
3. Constatation de l'accomplissement des formalités prévues à l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales,
4. Approbation du projet de fusion entre la société Master Immobilière S.A. et la société Magnum Immobilière S.A. (ci-après «la Société Absorbante») tel que publié au Mémorial, conformément au projet de fusion,
5. Attribution des nouvelles actions de la Société Absorbante et annulation des actions émises par la Société Absorbée
6. Dissolution de la Société Absorbée
7. Constatation de la réalisation effective de la fusion
8. Pouvoirs à conférer aux administrateurs pour l'exécution des résolutions à prendre sur les points de l'ordre du jour qui précèdent et pour remplir les formalités subséquentes à la fusion,
9. Indication du lieu où les documents de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal,
10. Décharge aux administrateurs et au commissaire

Les comparants, agissant en leur qualité d'actionnaires de la Société Absorbée, requièrent le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

### **I. Approbation de la fusion**

#### *Première résolution*

L'Assemblée constate l'établissement et la présentation du projet de fusion établi le 19 mai 2010 par les Conseils d'Administration des sociétés Magnum Immobilière S.A., Evann Participations S.A., Master Immobilière S.A., Financière

Longwy S.A., Patrimium Lux S.A., Premium Immobilière S.A. et Sicom Immobilière S.A. conformément à l'article 261 de la loi sur les sociétés commerciales, et prévoyant l'absorption par la Société Absorbante de la Société Absorbée au même titre que les sociétés Evann Participations S.A., Financière Longwy S.A., Patrimium Lux S.A., Premium Immobilière S.A. et Sicom Immobilière S.A. (ci-après ensemble «les Sociétés Fusionnantes»).

Le projet de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1115 du 28 mai 2010.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée constate l'établissement et la présentation du rapport écrit du Conseil d'Administration de la Société Absorbée prévu à l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales, daté du 19 mai 2010, expliquant et justifiant le projet de fusion d'un point de vue juridique et économique et, en particulier, le rapport d'échange des actions.

L'Assemblée approuve le rapport du Conseil d'Administration.

Une copie du rapport restera annexée au présent acte, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

#### *Troisième résolution*

Les actionnaires ayant renoncé en vertu de l'article 266(5) de la loi sur les sociétés commerciales à l'examen du projet commun de fusion par des experts indépendants et au rapport d'expert dans le cadre de la fusion-absorption, l'Assemblée déclare que tous les documents requis par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société Absorbante au moins un mois avant la date de la présente Assemblée et que les formalités prévues par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

A l'unanimité l'Assemblée renonce à la lecture du projet de fusion et du rapport du Conseil d'Administration.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver le projet de fusion et de réaliser la fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, aux conditions prévues par le projet de fusion, et plus particulièrement, par le transfert de l'intégralité des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante, sans exception ni réserve, par augmentation du capital social de la Société Absorbante.

#### *Cinquième résolution*

En contrepartie du transfert de l'intégralité des actifs et passifs de la Société Absorbée, les actionnaires de la Société Absorbée se verront attribuer des actions nouvelles de la Société Absorbante sur la base du rapport suivant:

	Rapport d'échange	Augmentation capital social	Nombre d'actions nouvelles	Soulte	Prime de fusion
Master Immobilière S.A. ....	0,16	4 960,00	160	21,35	1 057 414,93
Total .....		4 960,00	160	21,35	1 057 414,93

Le nombre d'actions nouvelles est attribué à chaque actionnaire de la Société Absorbée contre l'annulation pure et simple des actions de la Société Absorbée au prorata du nombre d'actions qu'ils y détiennent à ce jour. La soulte est également payée aux actionnaires proportionnellement à leur participation.

## **II. Dissolution de la Société Absorbée**

#### *Sixième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de dissoudre la Société Absorbée et d'annuler toutes les actions émises par la Société Absorbée.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée constate que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

L'Assemblée constate également que les actions nouvellement émises par la Société Absorbante donneront droit à tous les dividendes distribués à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration de la Société Absorbante pour exécuter les résolutions prises lors de la présente Assemblée, et elle le charge de procéder, conformément aux dispositions de l'article 273 alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales, aux formalités de publicité et autres mesures exigées par la loi sur les sociétés commerciales.

#### *Neuvième résolution*

L'Assemblée décide que les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la Société Absorbante.

*Dixième résolution*

L'Assemblée constate que les mandats des administrateurs de la Société Absorbée ainsi que du Commissaire, prennent fin avec la présente Assemblée.

L'Assemblée donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au Commissaire de la Société Absorbée pour l'exécution de leurs mandats.

*Condition suspensive*

Les résolutions qui précèdent sont prises sous la condition suspensive, et avec effet au moment de l'approbation du même projet de fusion par l'Assemblée Générale de la Société Absorbante, y inclus notamment l'attribution aux actionnaires de la Société Absorbée des actions de la Société Absorbante, dans le rapport d'échange de 0,16 actions nouvelles de la Société Absorbante pour 1 (une) action de la Société Absorbée, avec paiement des soultes et l'approbation des modifications statutaires qui résultent de la fusion.

*Déclaration*

Le notaire soussigné atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbée ainsi que du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombent à la Société Absorbante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S.HEISS, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2010. Relation: LAC/2010/28732. Reçu 75.-€ ( soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 05 juillet 2010.

Référence de publication: 2010101793/127.

(100114631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2010.

---

**Fortis Direct Real Estate IV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.794.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

Monsieur LEJEUNE Benoît, administrateur, demeure désormais au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Monsieur SCHREIBER Arnaud, administrateur, demeure désormais au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

Monsieur MOERENHOUT Dominique, administrateur, demeure désormais à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Fortis Direct Real Estate IV S.A*

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg SA

Benoît LEJEUNE / Arnaud SCHREIBER

*Délégué à la gestion journalière / Délégué à la gestion journalière*

Référence de publication: 2010102073/18.

(100113797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2010.

---